LES SCANDALES POLITICO-FINANCIERS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. SERRUYS, DIRECTEUR DU SERVICE DES ACCORDS COMMERCIAUX

M. Serruys, directeur du service des accords commerciaux au ministère du Commerce, avait été entendu au début de la séance. Il a indiqué qu'il avait toujours poursuivi une politique de documentation économique assez difficile d'ailleurs à édifier et qua c'est incidemment entre le 2 et le 5 juin 1926 qu'il a eu à s'occuper de la « Snia Viscosa ».

M. Serruys a ajouté que le seul avis qu'il avait eu à donner ayant été défavorable, il avait eu l'impression d'avoir été tenu dans la suite en dehors de l'affaire.

M. Serruys a indiqué comment, s'étant occupé de questions de textiles, il avait été amené à donner sur la « Snia Viscosa » un avis aux points de vue technique, économique, financier, avis qui a fait l'objet de sa lettre du 5 juin 1926, document n° 20 des pièces publiées, lettre dans laquelle il donne la consultation demandée par la direction du personnel de l'expansion commerciale et du crédit du ministère du Commerce. M. Serruys a tenu à rectifier l'affirmation de M. Gaston Vidal qui, au cours de sa déposition, a déclaré que le directeur des accords commerciaux avait modifié sa manière de voir en ce qui concerne la « Snia Viscosa ». M. Serruys a dit qu'il avait toujours fait les mêmes réserves en ce qui concerne cette affaire dont il avait été pratiquement dessaisi après sa lettre du 5 juin 1926.

M. COGGIA, EX-CHEF DE CABINET DE M. CAILLAUX

M. Coggia a déclaré que son rôle dans cette affaire n'avait été que de transmettre à son ministre les hésitations de M. Duboin. Il a reconnu par ailleurs que quatre mois après ces événements, il avait rencontré, par hasard, dans un restaurant, M. Oustric et qu'il était entré dans la suite dans une des affaires contrôlées par la banque de ce dernier, celle des établissements Maréchal.

Ultérieurement, il était entré à la Huanchaca et plus tard dans une banque de Béziers.

LA COMMISSION S'EST AJOURNÉE AU 5 JANVIER PROCHAIN

La Commission a suspendu ses travaux jusqu'au lundi 5 janvier, 15 heures. On entendra M. Charmeil, du ministère du Commerce, et M. Daniel VINCENT, ancien ministre du Commerce et le lendemain M. Delenda, ancien fonctionnaire au service des relations commerciales aux Affaires Etrangères.

L'INTERROGATOIRE DU DÉVOYÉ CAMBRIOLEUR DE BOULOGNE

Ainsi que nous avons annoncé M. Franqueville a été chargé de conduire l'information relative aux multiples méfaits de Barbier, le jeune dévoyé cambrioleur de Boulogne-sur-Mer et meurtrier de M. Tillette.

Mardi dans le courant de l'après-midi, il continuera cette instruction par l'audition des parents du déséquilibré, dangereux; audition qui motivera sans doute l'envoi de ce dernier dans un établissement d'aliénés ou un médecin spécialiste sera chargé de l'examiner. Mais avant, c'est-à-dire *mercredi*, M. Franqueville l'interrogera longuement.

Me Pierre Delozière, assistera le prévenu.

Nous avons annoncé que l'affaire serait correctionnalisée. Ceci a déclenché des commentaires. Nous maintenons notre relation, nous basant plus explicitement sur ces données: Si Barbier était considéré comme aliéné l'affaire passerait aux Assises ou l'internement serait sans nul doute la punition; s'il était reconnu simplement « déséquilibré périodique » l'affaire serait correctionnalisée.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 28 décembre 1930

Soleil : Lever à 7 h. 46 ; coucher à 15 h. 50.
Lune : Lever à 11 h. 30.
Aujourd'hui : Saints-Innocents. Demain : Sainte-Eléonore.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 27 décembre 1930, à 18 heures :
Baromètre : 753 mil. 8 ; hausse depuis la veille à 18 heures : 8 mil. 1.
Thermomètre : Fronde : 9.0 - minima : 5.0 ; maxima : 9.0.
Etat hygrométrique : 95 - Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 0 mil. 6 ; Direction du vent : Sud - Force : assez fort ; Direction des nuages : pas d'observation ; Etat du Ciel : couvert.
Temps probable pour aujourd'hui : un peu froid, brumeux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Couvert, brumeux avec chutes de bruine intermittentes devenant très nageux avec éclaircies et rares averses ; vent d'Ouest à 4 m. Température en faible hausse.

DEUIL. — Nous apprenons la mort de Mme veuve Valère Jooris, née Adèle-Augustine Cambray, décédée à Lille dans sa 80e année.

Mme Jooris était la mère de M. Henri Jooris, administrateur délégué de « l'Indépendante » et de la « Grande Brasserie » président de l'Olympique Lillois et de la Ligue du Nord de football-association.

Les funérailles auront lieu mardi, à 10 h. 30, en l'église Saint-Martin d'Esquermes.

Réunion Chapelle de la Persévérance, 26, rue de Canteleu à 10 h. 15. Inhumation au cimetière du Sud.

— Nous apprenons le décès de M. Jules Liesse à l'âge de 71 ans, demeurant à Samoën, père de M. Achille Liesse, rédacteur à « La Dépêche ». Les obsèques auront lieu le 30 décembre, à 10 h.

— Samedi matin, à 9 heures, ont eu lieu les funérailles de Mme Auguste Cathier, épouse de M. Emile Basly, ancien député-maire de la ville de Lens. Le deuil était conduit par M. Marcel Basly, fils.

Dans l'assistance on remarquait la présence de MM. Cadot, sénateur-maire de Bruay ; Louart député-maire de Saint-Amand-les-Eaux ; Coulet, conseiller général ; Trédez conseiller d'arrondissement ; Jules Mathieu, adjoint au maire de Douai ; Morracchini, commissaire de police ; Jules Soulanger, président du syndicat des Entrepreneurs ; les administrateurs de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance ; les Chefs des Services municipaux, des Fonctionnaires de l'Etat, des Entrepreneurs et Commerçants, etc...

L'inhumation a eu lieu au cimetière Est.

DECEPTIONS DE L'AN — Comme les années précédentes, il n'y aura pas de réceptions officielles à la Préfecture du Nord à l'occasion du Nouvel An.

MARIAGE. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Renée Ducatel, fille de M. et Mme René Ducatel, directeur de la Banque de France à Hazebrouck avec M. André Vautier, attaché à la Banque de France fils de M. et Mme Léon Vautier, de Saint-Omer.

OU SERA INSTALLÉ L'AÉRO-PORT DE LILLE ?

A Ronchin d'abord, et peut-être après à Lezennes

Sous la présidence de M. Boujard, secrétaire général de la Préfecture du Nord, une réunion importante, ayant pour but de reprendre les études concernant l'Aéro-Port de Lille, a eu lieu samedi à 15 h. 30, à la Préfecture du Nord.

Assistaient à cette réunion MM. Duval, ingénieur du service des bases de l'Aéronautique, représentant le Ministre de l'Air ; le général Lagarde, représentant l'armée ; Alfred Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille ; Masqueller représentant la Chambre de Commerce de Tourcoing ; A. Crombez, président de l'Association Aéronautique du Nord de la France ; Paullac, vice-président du Club des Avions légers.

La question était de savoir lequel du terrain de Ronchin ou du terrain de Lezennes l'emporterait comme emplacement du grand camp d'aviation projeté à proximité de Lille.

Lezennes a pour lui l'avantage de la superficie ; 360 hectares au lieu de 110 à Ronchin. Au point de vue technique et aviation commerciale, Lezennes est donc préférable.

Mais Ronchin présente les grands avantages d'être d'un accès plus facile, plus rapide, de coûter beaucoup moins cher, semble-t-il et de plus, pour le moment, il serait suffisant pou l'Aviation Touristique, surtout quand des pistes solides y auront été aménagées.

Après une longue discussion où les deux thèses en présence s'affrontèrent, on décida de poursuivre les études et, en attendant qu'elles soient terminées de mettre en état le camp de Ronchin comme camp de tourisme.

Les travaux commenceront immédiatement par la construction d'un aqueduc drainant les eaux du terrain vers les douves de la fortification où un égout les recueillera les menant dans le grand collecteur Est de la ville de Lille. Cela coûtera 240.000 fr. Cette somme sera prise sur les 500.000 déjà accordés par le Ministre, pour le camp des avions légers à Ronchin. On escompte que l'aménagement complet du camp coûtera 1.000.000 de francs. Une entente est réalisée pour l'emploi des terrains avec le Ministre de la Guerre.

Tout cela n'empêchera pas que l'on continuera à s'occuper de Lezennes. Il fut décidé, en effet, qu'un projet financier évaluant les dépenses d'installation du camp de Lezennes et concurremment du camp de Ronchin, serait mis à l'étude.

Ce projet serait également poussé du côté technique

En somme, comme on voit, l'affaire peut se résumer en peu de mots : « Ronchin d'abord, et peut-être après à Lezennes ».

V. B.

UN COMMUNIQUE PREFECTORAL

A l'issue de la réunion de la Commission d'étude en vue de la création d'un aéroport, la Préfecture du Nord nous a fait parvenir le communiqué suivant :

« Présidence de M. Boujard, secrétaire général du Nord.

« Présents : M. Duval, représentant le Ministre de l'Air ; le général Lagarde, commandant le Génie de la 1re Région ; M. Leglay, représentant le Conseil Général du Nord; M. Sprier, adjoint du Maire de Lille ; M. Alfred Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille ; M. Masqueller, membre de la Chambre de Commerce de Tourcoing ; M. Charles Crombez, président et M. Paullac, membres de l'Association Aéronautique du Nord de la France ; M. Genet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; M. Buysson, directeur régional des P. T. T. ; M. Verdin, ingénieur principal du Chemin de fer du Nord, à Lille ; M. Thret, chef de la 4e division.

« M. Duval a fourni à la Commission des renseignements sur l'état actuel des études entreprises en vue de doter d'un aéroport l'agglomération lilloise (Lille-Roubaix-Tourcoing-Armentières, etc.). Ces indications n'ont pas permis à la Commission de prendre une décision immédiate en ce qui concerne l'établissement d'un aéroport définitif ; aussi l'Assemblée a-t-elle décidé de s'ajourner à une séance ultérieure, où lui seront apportées les précisions qu'elle a réclamées aux représentants des différents services et collectivités intéressés.

« Toutefois, des mesures ont été envisagées en vue de l'aménagement d'un terrain au moins provisoire accessible aux avions de tourisme ».

LE PROCES DE Mme HANAU

Ce fut hier un défilé de témoins à l'audience de la XIe Chambre correctionnelle. La plupart ne savent rien. Ils répètent ce qu'ils ont dit à l'instruction.

M. René Gast, beau-frère d'un des inculpés, M. Pierre Audibert, et qui était rédacteur en chef de « La Gazette du Franc » déclare : « Mes fonctions étaient purement journalistiques. Pour le reste, je suis ignorant. » M. René Gast raconte notamment comment on envoya 35.000 numéros spéciaux de « La Gazette » aux instituteurs de France. « C'est parce que ce numéro contenait le pacte Kellog et que l'on voulait faire de la propagande pour la paix. »

M. Pierre Audibert interrogé et dit qu'il avait eu vue un certain nombre d'opérations journalistiques très intéressantes.

Un ancien officier, M. de Chevilly, qui occupait les fonctions d'administrateur, raconte qu'il signait les actions des exploitations foncières. Lui aussi, il n'a rien compris.

On entend également M. Weill, qui était directeur de la société anonyme de remise et de banquo et son gendre, M. Humberger.

M. Pierre Descaves, qui fut secrétaire de la rédaction de « La Gazette du Franc » confirme les déclarations de M. René Gast : « Ni lui, ni ses rédacteurs, ne s'occupaient de questions financières. »

M. Girard, qui fut administrateur financier de « La Gazette » pendant les deux mois qui précédèrent l'ouverture del'instruction explique qu'il y avait deux groupes compacts ; les dirigeants et le petit personnel.

A la demande du subsistut Bauzin, il explique comment était composé le groupe des dirigeants : « Il y avait Mme Hanau, M. de Courville, et, je dois le dire à la décharge de M. Lazare Bloch, M. Lazare Bloch lui-même dont l'intervention consistait en un jeu de portes ouvertes ou fermées, s'immiscant à contre-temps le plus souvent et se faisant mettre dehors par Mme Hanau ». La salle entière rit, Mme Hanau elle-même s'amuse ; le tribunal se divertit également. Seul, M. Lazare Bloch ne trouve pas heureuse cette définition de son rôle.

La suite des débats est ensuite renvoyée à vendredi prochain.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE A LA FOIRE DE LILLE

On sait que la participation de l'industrie automobile dans les foires et autres manifestations est subordonnée à l'autorisation de la Chambra Syndicale des Constructeurs de France. A la suite de la dernière réunion qui s'était tenue au siège de la Foira Commerciale Internationale de Lille en vue de l'organisation de la section de l'automobile en avril prochain, une nouvelle demande d'autorisation avait été adressée à la Chambre Syndicale. **Celle-ci vient de faire connaître au Comité de la Foire de Lille que pour 1931 encore la Foire de Lille est inscrite au calendrier des manifestations auxquelles pourront prendre part les concessionnaires des grandes marques.**

La Commission qui avait été désignée le 12 décembre s'est réunie vendredi à 17 h. au siège de la Foire, 69, rue Faidherbe, sous la présidence de M. Lebeau, président de la Chambre syndicale de l'Automobile du Nord et René Cabour, assistés de MM. Delepouille, président du Comité de la Foire et Edouard Bouchery, commissaire général.

Parmi les présents se trouvaient notamment MM. Peillard, Debruyn, Gobert, Bourriez, etc...

Après avoir pris connaissance de l'autorisation de la Chambre syndicale de Paris les agents des principales marques ont confirmé leur désir d'apporter, avec la collaboration du Comité de la Foire, le maximum d'éclat à la section de l'industrie automobile qui représentait l'année dernière une des plus grandes attractions de la foire. M. Edouard Bouchery a donné l'assurance que son comité renouvellerait du 4 au 19 avril les sacrifices importants qui avaient été consentis cette année pour réaliser une décoration élégante du hall, ce gros effort étant de nature à apporter satisfaction aux exposants.

Comme il a déjà été dit une « Journée de l'Automobile » sera organisée et on envisage, de plus, un concours d'élégance, au cours de la quinzaine de la foire. L'assemblée a mis à l'étude les moyens de réaliser ce concours suivant une formule nouvelle sur laquelle nous aurons prochainement l'occasion de revenir. Divers autres projets sont également à l'étude afin d'assurer la réussite complète de cette manifestation.

Maintenant que l'accord de la Chambre syndicale des Constructeurs de France est définitif, le Comité procédera prochainement à la répartition des emplacements. Il est indispensable que les firmes qui désirent exposer le fassent connaître dans le plus bref délai et réservent leur place car l'empressement déjà apporté par de nombreux agents régionaux laisse prévoir que le hall de l'automobile et des accessoires sera très vite rempli.

SE BOIT CHAMPAGNE MERCIER PARTOUT ÉPERNAY

LA PÊCHE DANS LE NORD

Un arrêté préfectoral fixe ainsi qu'il suit, pour les différentes espèces, les périodes pendant lesquelles la pêche est interdite, en vue de protéger la reproduction du poisson :

Cours d'eau de la 1re catégorie, dont la désignation suit : l'Oise (limite entre le Nord et l'Aisne), l'Hoipe majeure, en amont du Pont de Liessies, le ruisseau de Montbliard, la Sotre, en amont du Pont d'Obrechies, la Thure, la Trouille, la rivière des Harpies, le Béart, la Selle, l'Aunelle, l'Ecaillon (et son affluent le ruisseau du Saint-Georges) et la Rhonelle, à l'exception des marais et étangs communiquant librement avec ces cours d'eau. — **Truite :** du 1er janvier au 7 mars 1931 inclusivement et du 12 octobre au 31 décembre 1931 inclusivement. — **Autres poissons :** du 1er janvier au 7 mars 1931 inclusivement, du 20 avril au 20 juin 1931 inclusivement et du 12 octobre au 31 décembre 1931 inclusivement.

Cours d'eau de la 2e catégorie comprenant tous les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux de desséchement, waetergands et cours d'eau du domaine public fluvial et leurs dépendances non désignés ci-contre. — **Truite :** mêmes périodes que ci-dessus. — **Autres poissons :** du 20 avril au 20 juin 1931 inclusivement.

NOTA — Les jours indiqués dans ce tableau sont compris dans les périodes d'interdiction.

FIXATION DES RÉSERVES DE PÊCHE pour la période comprise entre le 1er janvier 1930 et le 31 décembre 1934

Partie des canaux et rivières réservées pour la reproduction du poisson dans le Département du Nord :

Escaut. — Bras de décharge de Thun-l'Evêque et ses dépendances (communes de Thun-l'Evêque), 520 mètres ; Bras de décharge, depuis l'origine de ce bras jusqu'à 500 mètres, en aval du Moulin du Bassin Rond (communes d'Iwuy, d'Etrun et d'Hordain), 3.000 m.

Sambre canalisée. — Du pont levis de Sassegnies (13 km.) au point 13 km 300 : 300 m. ; 30 mètres à l'amont et 30 mètres à l'avai de l'écluse de Sassegnies, 60 m. ; Fausse Sambre, depuis la zone militaire jusqu'à sa rentrée dans la Sambre au point 42 km. 275 (communes de Maugeuge et de Rousies), 657 m.

Escaut. — Bras de décharge de Neuville, entre son origine amont et le moulin de Neuville (communes de Lourches et de Neuville), 600 m. ; Bras de décharge de Denain, du barrages des moulins jusqu'au confluent du dit bras avec la voie navigable (commune de Denain), 950 m. ; Bras de décharge amont de Prouvy (commune d'Hauichin), 500 m. ; Bras de décharge de Trith, depuis l'origine de ce bras jusqu'au barrage des usines (communes de Prouvy et de Trith), 1.000 m. ; Bras de décharge de Valenciennes, dit du Vieil-Escaut, depuis l'origine de ce bras jusqu'au barrage Notre-Dame (commune de Valenciennes), 1.000 m. ; Bras da décharge de Follen, d'un point situé à 250 mètres en amont du barrage de décharge jusqu'à un point situé à 30 mètres en aval de cet ouvrage (commune de Valenciennes), 280 m. ; Bras de décharge de la Folie, d'un point situé à 190 mètres en amont du barrage de décharge jusqu'à un point situé à 140 mètres en aval de cet ouvrage (commune de Bruai), 330 m. ; Bras de décharge de Fresnes (commune de Fresnes), 900 m. ; Bras de décherge d'Hergnies (communes de Vieux-Condé et d'Hergnies), 800 m. ; Bras de décharge de Rodignies (communes de Flines et de Château-l'Abbaye), 500 m.

Canal de la Deûle. — Embranchement de Seclin du canal de Deûle entre le bassin, de virement eu point km. 1.300 et le pont d'Houplin point km. 2.000 : 700 m.

UN MARI IVROGNE TUÉ PAR SA FEMME

A Villeneuve-Saint-Georges, une ménagère, Mme Derivery, née Bernard Madeleine, âgée de 27 ans, demeurant 1, Impasse Guérin, à Valenton, mère de 4 enfants, âgés respectivement de 9, 7, 5 et 2 ans et enceinte de huit mois, a tiré, au cours d'une violente discussion, deux balles da revolver sur son mari, âgé de 35 ans, ouvrier papetier, souvent sans travail.

Ce dernier, atteint au front, a succombé à ses blessures quelques heures après son admission à l'Hôpital de Villeneuve-St-Georges.

La meurtrière, entendue par les gendarmes de Villeneuve et par le Parquet de Corbeil, a déclaré que son mari, qui s'adonnait à la boisson, était rentré particulièrement ivre. l'avait injuriée et frappée. « Lasse de cette vie qui durait depuis 10 ans, dit-elle, je me suis armée d'un revolver et en ai fait usage ».

Mme Derivery a été écrouée à la prison de Corbeil sous l'inculpation d'homicide volontaire.

UNE VENTE SENSATIONNELLE DE PIGEONS VOYAGEURS

On vient de procéder, à Bruxelles, à la plus sensationnelle vente de pigeons voyageurs de la saison.

La presque totalité du pigeonnier de M. le docteur Brieoux, de Jolimont, a subi le feu des enchères. Plus de 3.000 acheteurs venus de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, de France et même d'Espagne, se sont partagés les 137 pigeons pour la modique somme da 287.000 francs soit 2.090 francs de moyenne par pigeons.

Les principaux sujets sont montés jusqu'à 5.000, 5.500 et 6.000 francs. — Avec quels petits pois faudrait-il les faire cuire ?

1er Janvier
Parmi les cadeaux utiles il faut noter
L'HUILE DE TABLE DES CHARTREUX
la meilleure, la plus économique.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Le dimanche à Roubaix

Musée Wacrts. — A l'Hôtel de Ville, de 10 à 13 h.
Musée des Beaux-Arts. — Place Chevreul, de 10 h. 13 heures.
Concert de carillon. — De 11 h. 30 à 12 heures.
Hippodrome-Théâtre. — Matinée et soirée « L'Acheteuse ».
Colisée. — Cinéma, matinée et soirée, dancing.
Universel Cinéma. — Rue Decrême, matinée et soirée.
Cinéma Florimond. — Rue Bernard, matinée et soirée.
Moderne Cinéma Noël. — Rue Bernard, matinée et soirée.
Au Prunoy. — Skating, cinéma, dancing.
Royal Lotus. — Rue Lacroix, matinée et soirée.
Donation Lagache-Delattre. — Distribution des titres de pensions à 11 h., à l'Hôtel de Ville.
Ancienne Sous-Officiers Française. — Assemblée générale à 11 h., café Pandore, rue Pauvrée.
Cercle Horticole. — A 17 h., réunion 126, rue de la Gare. Distribution des prix du concours des fenêtres et balcons fleuris.
Fête de Noël de l'Amicale des Arts. — A 15 h., au Café Français, Grande Rue.
Football. — **Coupe de France.** — An Stade Amédée Prouvost, à 13 h. 45, E.A.C. contre C.A. Metz.
— **Match amical.** — A 14 h. 15, parc Jean Dubruille R.C.R. contre U.S. Bruay.
Pharmacions de garde. — MM. Dhellemmes, 26, Grande Rue ; Nolant, 92, rue de Tourcoing.

poussant des cris qui exprimaient mieux que toutes les paroles, leur contentement.

Vingt livrets de caisse d'épargne de dix francs furent ensuite tirés au sort entre les enfants présents et un vin d'honneur qui fut servi aux parents clôtura la matinée.

UNIQUE !

Cette année, le numéro de Noël du **RÉVEIL ILLUSTRÉ** vous offre, pour la modique somme de **0 fr. 35 centimes,** 20 pages de texte, comprenant 8.000 lignes, 260.000 lettres et un grand nombre de magnifiques illustrations.

Oui ! **Pour 35 centimes !**

POUR FAIRE DE LA BONNE SOUPE

La température est fraîche et il est prudent de prendre des aliments chauds pour se réconforter.

Les boissons chaudes sont également beaucoup demandées par les personnes dont les occupations les obligent à sillonner les rues de la ville.

Mais il y a un inconvénient. Cela coûte cher et, comme les temps sont durs, il s'agit de ménager son petit budget et de ne pas faire de folles dépenses. Mais comment tourner la difficulté, quant on peut vivre, à peu près, sans se trouver dans l'obligation de faire un trop grand trou dans son avoir. C'est un problème difficile à résoudre, qui ne met pourtant pas dans l'embarras Mme Fasseur, née Marie Victorine Matto, 46 ans, ménagère, demeurant 2, rue des Jardins, à Croix.

Cette femme qui recherche l'économie, semble avoir un faible assez prononcé pour la bonne soupe, mais comme les légumes se vendent cher en cette saison, elle hésite quelque peu à satisfaire son penchant. Pourtant on ne peut pas toujours résister et les beaux légumes frais, exposés à l'étalage des marchands, vous tentent forlement.

Or, Mme Fasseur, passant hier matin à 5 h. 45, devant la maison de commerce de M. Urbain Durlen, marchand de légumes, 11, rue d'Italie, fut émerveillée en voyant les beaux poireaux exposés à l'étalage. Comme dans un rêve, elle crut humer le doux parfum d'une soupe savoureuse et, n'y tenant plus, elle prit quatre bottes de cet extrouble, elle oublia de passer à la caisse pour en régler le prix.

Le commerçant, qui n'est pas partisan de cette façon d'agir, ne fit qu'un bons pour rejoindre la peu intéressante « cliente ».

Celle-ci fut amenée devant M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, à qui, après interrogatoire, elle avoua s'être rendue coupable du vol qui lui était reproché.

Elle fut ensuite emmenée au Poste central où elle passa à l'anthropométrie. Elle a été déférée au Parquet de Lille dans le courant de l'après-midi.

Le chocolat nourrit:
2 fois plus que la viande
2 fois plus que les œufs
10 fois plus que la banane
Il est l'aliment le meilleur marché
Choisissez le
DELESPAUL-HAVEZ
CHOCOLAT PARFAIT

ARBRES DE NOEL

Le père Noël n'est pas mort, il a la vie dure et les reins solides, partout on l'assaille, partout on le relient et toujours il est aussi prodigue.

Souriant dans sa barbe de patriarche, il distribue force jouets qui font la joie des petits et des ....grands heureux de voir leurs chers enfants satisfaits.

Hier, il rendit visite aux enfants d'anciens militaires et ce furent, d'une part, les bambins des membres de la Fraternelle des Combattants roubaisiens, et d'autre part, ceux des Evadés de guerre, qui furent gâtés par le généreux « Père Noël ».

A LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS

Comme chaque année la Fraternelle des Combattants roubaisiens a bien fait les choses et les généreux mécènes qui ne regardent pas quand il s'agit de leur groupement, surent à l'occasion de Noël, élever un arbre qui fut digne d'eux.

Ils n'hésitèrent pas, car lorsqu'on songe que plus de 2.000 jouets furent, hier, distribués parmi les 1.500 enfants des anciens combattants, qui défilèrent, de 14 à 16 h., à la main de leurs parents, dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice mise à la disposition du Comité.

Pour distribuer à tous ces jeunes enfants les kyrielles de jouets qui leur étaient destinés, de gracieuses dames avaient pris place derrière les comptoirs. Citons-les aux caprices Mlles Ancieux, Segard, Lernould, Deforest, Nelly et Germaine Welcomme, Brassard, Tavernier, Desmedt et Piat; Mmes Cocua, Pingel, Dumortier, Destuelles, etc.... tandis que MM. Mahieu et Pingel, placés à la porte, distribuaient des sucres d'orge qui mettaient hors d'eux-mêmes ceux qui les recevaient.

Dans la salle, le Conseil d'administration était représenté par MM. Luiz, Deledelle Foelix et Victor Diligent.

LES ÉVADÉS DE GUERRE

Les Evadés de guerre ont organisé, hier, dans la salle des fêtes de leur siège, au café des « Débitants Réunis », 4, rue du Pays, leur traditionnel arbre de Noël.

Dès 16 h., les enfants accompagnés de leurs parents arrivèrent dans la salle, dans un coin de laquelle un magnifique arbre de Noël illuminé de la plus heureuse façon, donnait aux « Joujoux » étalés devant lui, les teintes les plus variées.

A l'heure de la distribution, M. Wergnier, président de l'« Union des Evadés, prit la parole pour remercier le comité da l'arbre da Noël et en particulier Mme Gilles, qui fut la cheville ouvrière de la fêta de ce jour, ainsi queMM. Gilles, trésorier, et Hussiin, secrétaire, ses deux dévoués collaborateurs.

Puis les soixante-enfants présents prirent possession d'un nombre égale de jouets en

Ils avaient donc accompli ou fait accomplir le crime, et voulaient en fuir le spectacle.

La lecture de cet acte parut impressionner vivement les jurés qui, jusqu'alors, toujours en vertu de cette télépathie mystérieuse, semblaient être plutôt favorables aux accusés.

Jacques Duvivier en avait écouté la lecture la tête haute, le corps droit, d'un air assez hautain, comme si toutes les accusations ne pouvaient pas monter jusqu'à lui.

Suzanne, toute pâle, avait une attitude aussi dédaigneuse, mais elle n'écoutait pas sans une visible émotion toutes les choses qu'on lui imputait.

L'interrogatoire fut bref.

Les amants tragiques répondirent nettement à toutes les questions du président.

Ce fut ensuite au tour des dépositions. Celle de la femme B... qui faisait le ménage de la villa.

Elle raconta simplement comment elle avait découvert le cadavre d'Henry Prunier et termina en disant :

— Quant à moi, mon président, je ne peux pas croire que ces jeunesses-là l'ont estourbi. Ils étaient bien trop heureux d'être au monde et d'y voir clair pour faire des ennuis à qui que ce soit.

— En votre conscience, vous ne croyez pas à la culpabilité de M. Duvivier et de Mme Prunier ? demanda le président.

— Non, mille fois non, mon président.

A la barre se succédèrent la femme de chambre de Suzanne, la bonne des Duvivier, des amis de celui-ci.

Enfin, M. Duvivier parut à la barre.

Très droit, très froid, il se tourna vers son fils, d'abord, puis vers la Cour.

Il déclara qu'il entendait parler bien plus en chef de famille qu'en père affectueux.

Selon lui, Jacques avait toujours été un fils aimant et dévoué, indigne de tout grave reproche, mais il lui en voudrait toute sa vie de s'être laissé entraîner, même innocent, en Cour d'assises.

La déposition du petit mécano fit sensation, Jules Parigot était illustre.

Tous les journaux avaient célébré sa découverte et reproduit l'aéro-tank et le portrait de son inventeur

Il voulut témoigner crânement en faveur de son camarade de régiment. Il cita des traits de caractère à son honneur, raconta leurs randonnées pendant la guerre au-dessus des lignes ennemies et conclut :

— Je suis tellement certain de l'innocence de mon ami Jacques et du verdict d'acquittement que vous allez rendre tout à l'heure que j'ai reculé mon mariage jusqu'à cette semaine afin d'avoir mon vieux copain comme témoin !

(A SUIVRE)

LA JOIE à vous portée... avec :
Voir petites annonces T. S. F... SARADIO

LE CONCERT DE GALA DE L'AMICALE DES ARTS

La section théâtrale de l'Amicale des Arts donnait hier, à 20 heures, à l'Hippodrome-Théâtre, une grande soirée de gala, au programme de laquelle était inscrit « La Fille du Tambour-Major », la trépidante opérette d'Offenbach à une fois de plus connu les faveurs du public. Ce fut devant une salle presque entièrement pleine que le rideau se leva. L'interprétation fut dans l'ensemble assez bonne. M. Bageln fut un Montabor expressif et varié ; M. Jilme fut un lieutenant éloquent qui manque toutefois de sûreté; M. Lemarchand fut un personnage comique qui convient dans le rôle du duc ; M. Bonnami, légèrement enrhumé, ne put faire valoir sa voix, par contre il démontra de réelles qualités de comédien. Chez les femmes, Mme Bagein incarna assez heureusement le rôle da Stella, douée d'une belle voix, elle gagnerait à soigner ses jeux de scène un peu forcés : Mme Reiduor fut une alerte Claudine.

Un sérieux effort de mise en scène fut fatt et l'entrée des Français à Milan fut particulièrement appréciée

DISTINCTIONS DANS LA POLICE

Nous relevons dans le dernière liste des médailles d'honneur de la police municipale et rurale, décernées aux gradés et agents de la police, les noms de deux membres de la police roubaisienne, MM. le brigadier Louis Dubocage et le sous-brigadier de sûreté Pierre Smet.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler les brillants états de services de ces deux excellents policiers auxquels la distinction, dont ils sont l'objet, est la juste récompense de nombreux et judicieux efforts.

M. Louis Dubocage, brigadier, actuellement domicilié 1, rue de la Banque, entra dans la police le 16 octobre 1912 et fut affecté à la brigade cycliste attachée au poste central ; il était ensuite placé au service de police du 3e arrondissement, où il resta dix ans ; le 18 février 1929 il était nommé sous-brigadier et partait faire un stage de 13 mois au 4e arrondissement, rue Voltaire et finalement le 25 mars dernier il était promu brigadier au poste central, juste récompense d'une belle carrière toute de dévouement et de haute conscience professionnelle.

M. Louis Dubocage
Brigadier

M. Smet Pierre
Sous-brigadier de sûreté

M. Pierre Smet entra également dans la police le 16 octobre 1912 et fut affecté au poste central. Peu de temps après son admission, le 1er décembre 1913, il était admis dans le service de la sûreté. Il fit toute la guerre 1914-18 comme fantassin, et il finit la campagne avec le grade de sous-officier.

Son dévouement et sa bravoure furent récompensés par la Croix de guerre, les médailles commémoratives et interalliée.

Après les hostilités, il reprit son service en mars 19 9 et s'occupa spécialement du quartier de la Gare.

En 19 5, il était nommé secrétaire-adjoint, poste qu'il fut jusqu'au 15 février 1928, date à laquelle il fut promu sous-brigadier.

Le nouveau médaillé fut autrefois président et secrétaire de l'Amicale de la Police, il est l'actuel trésorier de la Mutuelle de la Police.

UN CADEAU UTILE ? Une bicyclette
LETURGIE
87, rue du Grand-Chemin, vous offre les différents modèles **ALCYON AUTOMOTO,** depuis **460 fr.; ATMOS,** depuis **395 fr.**

UN ACCIDENT RUE DE LA GARE

Un accident qui n'eura pas de conséquences bien graves, s'est produit hier vers 10 h. 10, à l'entrée de la rue de la Gare, c'est-à-dire à l'intersection des rues du général Sarrail, du Vieil-Abreuvoir et de la Grand'Place.

La circulation, ordinairement très animée en cet endroit, est encore plus compliquée du fait que la Compagnie des Tramways de l'E. L. R. T. fait exécuter, en ce moment, des travaux dans la rue du général Sarrail. Afin de ne pas gêner les ouvriers dans leurs occupations, la circulation des véhicules a nécessairement été déviée par la rue de la Gare, ce qui provoque de nombreux embouteillages à l'entrée de cette large artère.

Or, hier matin, plusieurs autos étaient en stationnement sur le côté droit de l'entrée de cette rue et, face au numéro 2, dont l'immeuble est occupé par la Croix-Rouge Française, était arrêtée une camionnette. Quand le conducteur, M. Robert Galors, 22 ans, marchand ambulant, demeurant Route Nationale, à Ascq remit son moteur en marche, afin de continuer sa route, il dut faire marche arrière pour éviter une voiture stationnant devant la sienne.

Au même instant, une femme passait derrière l'auto et, ayant vu le mouvement de recul, fit un bond vers le trottoir pour éviter d'être heurtée par le véhicule. Elle avait, malheureusement mal calculé son élan, buta contre la bordure du trottoir et tomba dans le fil d'eau. La victime, Madame Marie Bernard, 68 ans, demeurant rue de Mouveaux, cour Frère, 2, à Roubaix, se releva instantanément et ne fut pas touchée par les roues de l'auto. Ne portant aucune blessure apparente, la victime de cette chute put regagner son domicile par ses propres moyens.

RESTAURANT DELYS
(Raymond DEVOS successeur)
3, Place de la Gare, ROUBAIX. — Tél. 19.70
RÉVEILLON DU NOUVEL AN
HUITRES, ESCARGOTS
SOUPE A L'OIGNON, CHOUCROUTE
ASSIETTES ANGLAISES
Grand Orchestre :: Bal :: Coiffions gratuits
—: RETENEZ VOS TABLES :—

LE CHAPITRE DES INCENDIES

L'un dans une cave...

Vers 6 h. 30, une épaisse fumée se dégageait de la cave d'une dépendance des Etablissements du Fontenoy, 17, rue de la Fosse-aux-Chênes, immeuble occupé par M. Louis Lepoutre, industriel.

Les pompiers furent mandés de toute urgence et, avec leur rapidité habituelle, se rendirent sur les lieux. Le feu qui avait pris naissance dans un tas d'anthracite, fut aussitôt attaqué au moyen de deux lances, l'une installée dans la cave et l'autre déversant de l'eau par le soupirail. Cette méthode fut efficace et bientôt tout danger était définitivement écarté. Les cendres

FEUILLETON DU 28 DECEMBRE 1930. — N° 50

LA LUTTE POUR L'AMOUR

par Paul-Yves SEBILLOT

Chose bien curieuse et bien digne d'une foule, on croyait fermement à la culpabilité des amants. On était persuadé que Suzanne et Jacques avaient voulu bel et bien se débarrasser du mari, et cependant, on ne leur ménageait pas la sympathie, et même on faisait des vœux pour leur acquittement.

La situation de Jacques, élégant et artiste, fils d'un grand industriel, illustre dans le monde entier, depuis que l'Etat lui avait confié la fabrication de l'extraordinaire A. T. S., la beauté troublante de celle qu'il aimait, tout cela